



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



C'est reparti !

Chère citoyenne, Cher citoyen,

C'est reparti pour cinq ans ! Lors de l'assermentation de cette nouvelle législature, nous, les membres de l'exécutif, vous avons promis ou juré de respecter la Constitution, les lois et vos droits de citoyens, bref, de remplir consciencieusement notre mission et de faire face objectivement à nos devoirs.

Des paroles en l'air lors d'une cérémonie traditionnelle, seriez-vous tenté de penser ? Sincèrement, non. Dès le début du mandat, et après seulement quelques semaines d'activité, nous tous, les élus du conseil, avons pris acte de la portée de cet engagement. D'autant que nous sommes un « gouvernement local » sans couleur politique particulière, totalement au service du bien-être citoyen.

Vous qui me lisez en ce moment, sachez que la transparence sera notre mot clé, car nous n'avons et n'aurons rien à cacher. Au contraire, l'information, celle qui se veut efficace et réactive, sera présente en permanence, car elle exprime le concret - le fait et donc le vrai - soit des spécificités qui se doivent de prouver que nous sommes plus que jamais à l'écoute des aspirations citoyennes.

Raison pour laquelle un nouveau concept de communication est à l'étude, de manière à ce que les « news » communales reflètent bien notre programme de législature, nos projets et autres priorités.

Au conseil communal, nous sommes tous conscients des responsabilités qui pèsent sur nos épaules, mais cela nous stimule, nous donne l'envie et la force de réussir nos travaux, aussi complexes soient-ils.

Parce que nous savons que notre système démocratique devient une denrée qui se raréfie sur le plan international et qu'il est de facto un privilège qui se mérite. Parce qu'être au service de la collectivité est un honneur qui se respecte. Parce qu'un exécutif a pour mission de défendre l'intérêt général des habitants de la région administrée.

Enfin, Chère citoyenne, Cher citoyen, qu'il me soit permis de m'exprimer à titre personnel pour vous dire du fond du cœur ma reconnaissance : c'est un grand honneur pour moi d'être à nouveau votre syndique. Le 22 juin prochain aura lieu l'Assemblée constitutive qui en outre élira les membres des commissions : je serais très heureuse de vous y rencontrer.

Beatrix Guillet, syndique



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale constitutive

**le mercredi 22 juin 2016 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2016**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Assemblée constitutive**
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
- 4. Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 10 alinéa 1 lettre g de la loi sur les communes (LCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.- par année au sens de l'article 10 alinéa 2 de la LCo.**
- 5. Nomination de l'organe de révision**
- 6. Divers**

Le Conseil communal

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 06.04.16 - N°19 / 2016

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Benjamin Egger
La Boursière	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	20:45

Scrutateur : M. Pierre Grandjean, Lentigny

Présences: 42 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Delphine Mazza et Sandrine Mettraux, MM Valentin Egger, Corentin Dumolard, Gilles Aubonney, Daniel Terrapon, Richard Jandali et Bernard Oberson.

Mme la Présidente salue les citoyennes et citoyens et leur souhaite la bienvenue à Lentigny. Elle indique que M. Benjamin Egger prendra le procès-verbal de l'Assemblée et que celle-ci sera enregistrée. L'enregistrement sera supprimé, une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme la Présidente prie les personnes qui demande la parole, de s'annoncer par leur nom et prénom et qu'elles parlent assez fort pour améliorer la qualité de l'enregistrement.

L'Assemblée a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 11 du 18 mars 2016, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet communal et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 1/2016. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée est présidée par la syndique.

Aucun/e citoyen/ne n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, Mme la Présidente déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Mme la Présidente demande si parmi les personnes présentes, hormis MM. Egger et Monney, quelqu'un n'a pas le droit de vote. La parole n'est pas demandée.

M. Pierre Grandjean est nommé scrutateur. Le total des voix est de 42 et la majorité absolue est de 22 voix.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, elle invite l'Assemblée à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

19.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2015 (ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Comptes 2015 (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Compte des investissements

3.2. Rapport de la commission financière

3.3. Approbation des comptes

4. Budget des investissements 2016 – modification

4.1. Achat d'un véhicule pour le service édilitaire

4.1.1. Rapport de la commission financière

4.1.2. Vote du crédit y relatif

5. Création d'une nouvelle Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (ARCOS)

5.1. Approbation de la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016

5.2. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association régionale au 1^{er} janvier 2017

6. Divers

19.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Madame la Présidente salue Monsieur Mathis Marilley, nouveau citoyen, et le remercie de sa présence et de l'intérêt pour les affaires communales. Il est accueilli par de chaleureux applaudissements. **Madame la Présidente** indique que les nouveaux

citoyens ne reçoivent plus de cadeaux lors de l'assemblée communale mais le reçoivent directement à la maison. Cette année le conseil communal a décidé d'offrir un abonnement Fripass aux nouveaux citoyens de la commune leur permettant de découvrir le canton le temps d'une journée.

19.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015.

M. Alexandre Missègue explique que dans son rapport sur le budget 2016 la commission financière a fait une erreur d'interprétation par rapport à la participation communale au Fond fédéral d'infrastructure et suite à une remarque qui leur est parvenue elle aimerait corriger cette dernière.

La commission financière avait en effet mentionné que : *"Nous relevons encore qu'une charge relative à la participation au Fond fédéral d'infrastructure ferroviaire d'un montant de CHF 11'804.00 est présente pour la première fois dans le budget 2016. Il s'agit d'un report de charges du canton aux communes qui a été décidé par le Grand conseil fribourgeois en date du 9 septembre 2015 dans le cadre des mesures structurelles et d'économie"*.

En fait c'est une modification de la loi sur les transports, non liée aux mesures structurelles ou d'économies du canton, qui a induit une nouvelle rubrique comptable et une participation des communes au Fond fédéral d'infrastructure ferroviaire. Cette nouvelle contribution n'engendre aucune charge supplémentaire puisqu'elle vient en substitution d'une autre contribution qu'allouait la commune jusqu'alors.

L'Assemblée prend bonne note de cette explication.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

19.4. Comptes 2015

Point 3

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Mme la Présidente indique que le détail des comptes a été publié sur le site internet et était disponible à l'administration communale. De plus le résumé des comptes, les explications par dicastère ainsi que le rapport de l'organe de révision figuraient dans l'information communale. Si l'Assemblée le souhaite, le détail des comptes peut être affiché le conseil communal répond volontiers aux questions.

En particulier, elle relève l'augmentation de l'impôt sur le revenu qui a atteint les valeurs de 2011. L'augmentation de ce poste réjouit et rassure le conseil communal. Concernant les charges liées elle indique qu'elles ont peu augmenté par rapport à 2014 (1%). Pour 2016, comme annoncé lors de l'approbation du budget, celles-ci vont diminuer en raison de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes dans le cadre de la nouvelle loi scolaire. Les charges liées aux collaborations intercommunales

augmentent de 3.31 % par rapport à 2014 ce qui correspond à un montant de CHF 62'831.70.

Compte des investissements

Mme la Présidente informe que l'investissement pour le bassin de rétention et déversoir d'orage au Sécheron à Lentigny a été bouclé pour un total de CHF 386'418.95. Le détail a été communiqué dans l'information communale.

Elle donne ensuite une brève explication sur les investissements suivants dont le projet est encore en cours :

- le plan d'aménagement local (PAL)
- la nouvelle mensuration
- la régularisation des emprises des routes
- la porte d'entrée à Onnens
- la route d'école à Onnens
- le carrefour de la nouvelle école à Lentigny
- la piste cyclable entre Lentigny-Chénens
- la route de Lovens à Onnens
- l'assainissement de l'éclairage public
- l'adduction d'eau potable quartier En Salley à Onnens
- le raccordement des eaux usées du secteur Lentigny à la STEP de Pensier
- l'achat et la pose des Moloks
- l'assainissement de la butte de tir
- le regroupement du CSPI Sarine Ouest
- l'aménagement des places de jeux.

Mme la Présidente demande si l'assemblée a des questions. La parole n'est pas demandée.

3.2. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente passe la parole à M. Dominique Baudois, membre de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière s'est réunie à 3 reprises pour examiner les comptes 2015, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes. La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 29 mars 2016 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes. Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2015 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.

Commentaires concernant l'exercice 2015 :

Le bénéfice brut ressortant du compte de résultat est de CHF 517'182.51 avant attribution aux réserves. Un déficit de CHF 71'270.77 avait été enregistré dans les comptes 2014. Nous constatons donc une amélioration du résultat de CHF 588'453.28.

Entre ces deux exercices, au niveau des charges, nous constatons que:

- Les frais d'accompagnement en EMS et la participation au home du district ont augmenté de CHF 48'004.00.
- Les charges liées aux institutions pour les handicapés ont également augmenté.
- Les frais d'entretien des routes ont diminué de CHF 59'844.00.
- Les intérêts des dettes baissent de CHF 44'372.00

Au niveau des recettes, nous constatons :

- une augmentation des recettes fiscales : l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a augmenté de CHF 337'010.00. L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est également en hausse. Les impôts irréguliers enregistrent des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 254'050.00.
- une augmentation des recettes provenant de la péréquation financière.
- La participation cantonale à la mise en place de la 2ème année d'école enfantine représentait en 2014 un montant de CHF 65'545.00. Cette participation a pris fin au 31.12.2014.

Entre le budget 2015 qui prévoyait un déficit de CHF 165'859.30 et les comptes 2015, nous constatons une différence positive de CHF 683'042.00 pour les raisons suivantes :

Au niveau des charges :

- Les charges liées aux collaborations intercommunales et cantonales sont inférieures aux charges budgétées.

Au niveau des recettes :

- L'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmente de CHF 145'203.00.
- Les impôts irréguliers sont supérieurs de près de CHF 300'000 par rapport au budget.

En conclusion, sur la base des informations qu'elle a reçues et selon les considérations énoncées, la commission financière recommande à l'Assemblée Communale d'approuver les comptes 2015 tels que présentés.

3.3. Approbation des comptes

Mme la Présidente rappelle que le bénéfice brut de l'exercice s'élève à CHF 517'182.51. Le conseil communal propose l'attribution aux réserves comme suit :

- CHF 200'000.00 à la réserve « routes » pour l'achat du véhicule édilitaire.
- CHF 220'000.00 à la réserve « routes » pour le dépassement du crédit d'investissement de la porte d'entrée à Onnens.
- CHF 80'000.00 à la réserve « bâtiments » en particulier pour la participation communale à l'assainissement du bâtiment en copropriété à Onnens et à l'assainissement du bâtiment 1901 à Lentigny.

Le bénéfice net de l'exercice se monte à CHF 17'182.51.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2015 ainsi que l'utilisation du bénéfice tel que présenté.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 ainsi que l'utilisation du bénéfice sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

19.5. Budget des investissements 2016 - modification

Achat d'un véhicule édilitaire

Point 4

4.1. Achat d'un véhicule pour le service édilitaire

Mme la Présidente donne la parole à **M. Gérard Morel**, conseiller communal en charge du dicastère des routes.

M. Gérard Morel explique que la balayeuse achetée d'occasion il y a 19 ans et le véhicule édilitaire « Meili », âgé de 18 ans, sont à bout de souffle. Il relève que les frais d'entretien deviennent de plus en plus conséquents alors que la fiabilité et la sécurité diminuent fortement. Suite à ce constat et à l'échec du projet de fusion des communes, le conseil communal a étudié diverses variantes. Il indique que deux alternatives ont été étudiées notamment l'achat d'une balayeuse et d'un véhicule type "Meili" pour un montant d'environ CHF 350'000.00 ou l'achat d'un tracteur polyvalent pour environ CHF 216'000.00.

Ainsi, le tracteur polyvalent présente les meilleurs arguments tant financiers que pratiques. Le tracteur pourra être équipé d'un chargeur frontal avec l'installation de la lame à neige, d'une balayeuse pour les routes, d'une saleuse, d'une remorque type « multibennes » équipée de 2 bennes pouvant être déposées au sol et d'une épareuse. La balayeuse et le véhicule « Meili » seront repris par le concessionnaire pour un montant de CHF 15'000.00. Le montant net pour l'achat du tracteur s'élève donc à CHF 201'000.00.

Le financement se fera par la trésorerie communale et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Ainsi aucune charge ne grèvera les comptes de fonctionnement futurs. Gérard Morel demande si l'assemblée a des questions.

M. Gérald Mazza demande qui se chargera du déblaiement de la neige dans la commune

M. Gérard Morel répond que le tracteur sera équipé de notre lame à neige actuelle et que la personne extérieure qui vient déblayer actuellement continuera de le faire.

M. Pierre-Benoît Yerly demande s'il faut acheter des bennes pour la remorque ou si elles sont comprises.

M. Gérard Morel indique qu'elles sont prises en compte dans le montant de l'achat.

M. Patrick Rey demande si le parc véhicules sera plus conséquent suite à cet achat et si tous les véhicules pourront être entreposés dans les locaux communaux. Il relève le danger de laisser les véhicules dehors alors que l'accueil extrascolaire et l'école se situent à proximité.

M. Gérard Morel répond que le parc véhicules sera un peu plus important qu'actuellement mais que les véhicules pourront être tous entreposés dans les locaux communaux.

La parole n'est plus demandée.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement, qui permettra à l'équipe éditilaire de garantir un service de qualité sur l'ensemble du territoire communal.

4.1.1. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Mettraux, membre de la Commission financière.

L'achat de ce véhicule et de ces équipements complémentaires permettra au personnel communal d'effectuer les travaux qui lui sont confiés. Ce budget d'investissement est basé sur une offre concrète d'un fournisseur.

Le financement de cet investissement net de CHF 201'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.

4.1.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité l'achat d'un véhicule pour le service éditilaire pour un montant total de CHF 201'000.00.

19.6. Création d'une nouvelle Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (ARCOS) Point 5

Mme la Présidente explique que le support juridique du service officiel des curatelles Sarine Ouest est une convention intercommunale. Elle indique qu'après les premières années d'expériences de ce service, il s'avère que ce support juridique n'est pas optimal pour la gestion du service. La proximité avec le service social de Sarine-Ouest et le souhait d'une collaboration étroite entre les deux services ont mis en évidence le besoin d'un support juridique commun. Ainsi, des statuts ont été élaborés par les comités directeurs. L'ensemble des conseils communaux à l'exception de celui de la commune de Matran ont accueilli favorablement ce projet. Aussi, tous les délégués y sont favorables. Ce changement de support juridique n'implique aucune incidence financière. Il s'agit d'une simplification de la structure.

Mme la Présidente demande si l'assemblée souhaite passer les statuts article par article ou si un vote global lui convient. La parole n'est pas demandée.

5.1. Approbation de la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016.

Dans un premier temps, l'Assemblée est priée d'approuver la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016.

L'Assemblée communale approuve la dissolution du Service social de Sarine-ouest au 31 décembre 2016 à l'unanimité.

5.2. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association régionale au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les nouveaux statuts de l'ARCOS au 1er janvier 2017.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les statuts de l'ARCOS.

19.7. Divers

Point 6

Mme la Présidente passe au point des divers et donne la parole aux citoyennes et citoyens :

Mme Marilley Sonia indique qu'un banc se trouvait les années passées au réservoir du lieu-dit la Perreire mais qu'il ne s'y trouve plus. Elle demande si un banc ou une table en pierre peuvent être aménagés afin de pouvoir utiliser à nouveau le lieu.

Mme la Présidente remercie Mme Marilley pour son intervention et indique qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine assemblée communale.

Mme Marilley Sonia demande également si quelque chose peut être fait pour le banc se trouvant le long du bois de La Buchille à Lovens. Elle relève qu'il est fort dégradé et que cela serait bien de le remplacer.

Mme la Présidente prend note de sa remarque.

M. Gérald Mazza indique qu'il n'a pas vu la liste des excusés.

Mme la Présidente indique qu'elle a omis de les citer et s'en excuse. Elle les énumère et elle indique que la liste des excusés sera mise au début du procès-verbal comme d'habitude.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée a encore des questions. La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente donne quelques informations concernant les prochaines manifestations qui se dérouleront dans la commune. Elle indique que des brochures sont disponibles sur la table vers la sortie concernant la conférence sur les enfants des rues du Tibet qui se déroulera le vendredi 8 avril à la salle Mora. Elle relève que la jeunesse d'Onnens organise un loto le 10 avril prochain et que du 22 au 24 avril débiteront la première partie des festivités de l'Harmonie de La Brillaz.

Mme la Présidente informe que le début de la nouvelle législature a été fixé le 16 avril prochain par l'assermentation des nouveaux conseillers communaux. La date de la prochaine assemblée communale sera fixée lors d'une des premières séances du nouveau conseil.

Elle demande à toutes les personnes souhaitant intégrer une commission de s'annoncer auprès de l'administration communale. Elle indique que des informations à ce sujet leur parviendront encore en temps utile.

Elle profite de ce moment pour remercier l'Assemblée communale de sa participation, de sa fidélité et de la confiance témoignée au Conseil communal en acceptant les différents

objets qui ont été soumis tout au long de cette législature. Le conseil communal a apprécié l'ambiance sereine lors des assemblées.

Mme la Présidente remercie les conseillers communaux pour leur disponibilité, leur travail et leur engagement tout au long de cette législature. Elle relève qu'il n'est pas facile d'associer vie familiale et vie professionnelle avec un mandat public. Elle remercie également les membres des commissions ainsi que le personnel communal pour leur travail et leur motivation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président



Beatrix Guillet



Le Secrétaire



Benjamin Egger

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

Assemblée constitutive

Mode de convocation de l'assemblée communale

Outre l'obligation de convoquer 10 jours d'avance par publication dans la Feuille officielle et affichage au pilier public, l'assemblée communale doit décider entre l'envoi d'une circulaire tout-ménage ou d'une convocation individuelle.

Le mode de convocation appliqué durant la législature précédente a donné satisfaction : la convocation est intégrée dans l'information communale et les explications relatives aux objets mis à l'ordre du jour.

Le conseil communal propose que le procès-verbal de l'Assemblée ne soit plus inséré dans l'information communale mais de le publier sur le site internet. Les citoyens peuvent obtenir le procès-verbal en se présentant à l'administration communale ou en envoyant un courriel à commune@labrillaz.ch.

Elections des commissions

Mode d'emploi

Une modification récente du règlement d'exécution de la loi sur les communes a amené une clarification et une amélioration dans le processus d'élection.

Dans un premier temps, lorsque le nombre des membres d'une commission relevant de la compétence de l'assemblée communale ne découle pas de la loi ou d'un règlement de portée générale, l'assemblée détermine ce nombre avant de procéder à l'élection.

Les candidatures peuvent être proposées jusqu'au moment de l'élection. La présidence de l'assemblée énonce les personnes candidates dans l'ordre alphabétique avant de procéder à l'élection.

Election sans scrutin : Si le nombre des personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, la présidence vérifie si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. A défaut d'une telle demande, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

Lorsque les sièges n'ont pas tous été pourvus, il est procédé à une élection complémentaire. L'élection complémentaire peut avoir lieu lors de la même séance.

Election de la commission financière

Le nombre minimum de membres de la commission financière est de trois ; il vous est proposé pour la législature 2016-2021 d'élire trois membres qui entreront en fonction dès la fin de l'assemblée communale.

Election de la commission d'aménagement

Cette commission ne relève pas comme telle du législatif, mais la majorité de ses membres (au moins cinq) doivent être élus par le législatif communal, comme le prévoit l'article 36 al. 2 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

Le conseil communal propose que la commission d'aménagement comporte sept membres, dont deux conseillers communaux.

Election de la commission de naturalisation

L'élection des membres de cette commission est régie par l'art. 8 du règlement sur le droit de cité communal. La commission communale des naturalisations comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Au début de chaque période administrative, l'assemblée communale élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la période. Si aucun membre du Conseil communal n'est élu au sein de la Commission, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, sans droit de vote.

Selon l'art. 67 al. 3 de la Loi sur les Communes, toute personne ayant l'exercice des droits civils peut être appelée à faire partie d'une commission. Les personnes qui sont intéressées à travailler dans une commission peuvent se faire connaître lors de l'assemblée communale.

Délégation de compétence

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes prévoit que l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10 alinéa 1 lettre g, dans les limites qu'il fixe lui-même.

L'article 10 alinéa 2 de la loi sur les communes prévoit que le conseil général ou l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 sous lettres g. Ces opérations, dans les attributions de l'assemblée communale, sont les suivantes :

- g) il décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;*

Le conseil communal vous invite à vous prononcer sur cette délégation de la compétence de conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par année pendant la période administrative 2016-2021.

INFORMATIONS COMMUNALES

Vacances du Conseil communal : du 25 juillet au 19 août 2016

Pendant cette période, le Conseil communal ne siège pas.

Fermeture de l'administration communale :

Du 5 août dès 11h00 au 21 août 2016 (fermeture estivale)

Durant cette période, les services administratifs, notamment le contrôle de l'habitant, ne sont pas accessibles. Merci de bien vouloir prendre vos dispositions à temps.

Du 22 août au 2 septembre 2016, le secrétariat communal sera ouvert comme suit :

22.08.2016 : 09h00 - 12h00	29.08.2016 : 09h00 - 12h00
23.08.2016 : 18h00 - 20h00	30.08.2016 : 18h00 - 20h00
25.08.2016 : 07h30 - 12h30	01.09.2016 : 07h30 - 12h30

Constructions

Avant d'être soumis à enquête publique, tout dossier de construction doit être validé par la Commission technique. Les dossiers de construction qui seront reçus au plus tard le 13 juillet 2016 seront, en cas de conformité, soumis à enquête publique dès le vendredi 22 juillet.

Nota bene : Les dossiers reçus durant la période du 14 juillet au 17 août 2016 ne seront traités qu'à partir du 18 août.

Abonnements CFF : réservation, acquisition

Réservez les abonnements et venez les chercher **avant** la fermeture estivale du bureau !

Durant la fermeture du secrétariat, exceptionnellement, vous pouvez obtenir un abonnement en envoyant un fax au 026 477 99 79 ou à l'aide du **formulaire** de réservation disponible sur le site internet www.labrillaz.ch rubrique « administration » « cartes journalières CFF ».

Obtention de documents d'identité

Vous avez la possibilité d'obtenir vos documents d'identité directement auprès du service de la population et des migrants, route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot :

- par **téléphone** au 026 305 15 26
(rendez-vous pour la saisie des données biométriques planifié avec le collaborateur du secteur des passeports suisses - biométrie)
- sur le site www.passeportsuisse.ch
- au **guichet** (rez-de-chaussée – entrée extérieure « BIOMETRIE »)
(ne pas apporter de photos, elles sont prises sur place – vous munir de vos anciens documents d'identité ou de la déclaration de perte – prévoir un délai d'attente sur place)

Les commandes de passeports provisoires ou d'urgence doivent également être effectuées auprès du service de la population et des migrants (au guichet ou par téléphone). Validité 1 an maximum. Prix CHF 100.-.

Pour de plus amples informations (prix, horaires d'ouverture, délais de livraison,...)

www.fr.ch/spomi

Organisation du conseil communal pour la période législative 2016/2021



Beatrix Guillet
Syndique

079 287 67 86
b.guillet@labrillaz.ch

Communication, Relations publiques, Affaires sociales, Santé publique, Cultes et culture, Conservatoire, Justice



Claude Mettraux

Vice-syndic
079 456 28 38
c.mettraux@labrillaz.ch

Administration, Informatique, Finances, Bibliothèque régionale d'Avry, Petite enfance, Ecole maternelle



Thomas Chappuis

079 648 99 47
t.chappuis@labrillaz.ch

Evacuation des eaux, STEP/AESC



Richard Jandali

078 605 64 82
r.jandali@labrillaz.ch

Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SIPLP, AES



Roland Kalberer

076 537 45 54
r.kalberer@labrillaz.ch

Aménagement du territoire, Constructions



Michel Rey

079 574 69 37
m.rey@labrillaz.ch

Ordre public, Militaire, Protection civile, ORCOC, Police, Police du feu, Adduction d'eau, AESO, Bâtiments communaux



Daniel Terrapon

079 928 62 17
d.terrapon@labrillaz.ch

Routes, nouvelle mensuration, parc publics, Gestion des déchets, Agriculture, Forêt, Parchets communaux, Cimetières, Protection de la nature, Correction des eaux et endiguements

Félicitations à :

Le conseil communal a eu le plaisir de féliciter **Mme Edith Fillistorf d'Onnens et M. Maurice Rimaz de Lovens** pour leur 90 printemps. Il réitère ses meilleurs vœux de bonheur et de santé et souhaite pleines de bonnes choses aux nonagénaires.

Rappel des heures d'ouverture des déchetteries communales



Horaire d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

	<u>Lentigny</u>	<u>Lovens</u>
Mercredi	de 16h00 à 19h30	de 18h00 à 19h30
Samedi	de 9h00 à 11h30 de 13h30 à 15h30	de 9h00 à 11h30

Horaire d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

	<u>Lentigny</u>	<u>Lovens</u>
Mercredi	de 16h00 à 19h30	
Samedi	de 9h00 à 11h30 de 13h30 à 15h30	de 9h00 à 11h30

Et crotte ...

Vous est-il déjà arrivé de marcher sur une crotte de chien ? Il y a de quoi être fâché.

Vous en conviendrez, les crottes ne sont vraiment pas à leur place sur les trottoirs, les places de jeux et dans les pâturages pour vaches.

Le conseil communal constate d'une manière générale un bon respect de la part des détenteurs de chiens. En effet, il n'arrive que très rarement qu'une crotte salisse un trottoir ou une place publique.

Mais qu'en est-il des pâturages ? L'herbe et le foin souillés par les déjections des chiens peuvent provoquer des maladies chez les animaux.

Afin que la cohabitation entre propriétaires de chiens et agriculteurs reste au beau fixe, veuillez ramasser les crottes de vos compagnons et jeter les sachets dans les poubelles prévues à cet effet. C'est une question de savoir vivre.

Merci

INFORMATIONS GENERALES



**PALLIAPHONE est
une ligne téléphonique
gratuite d'informations
générales sur les soins
palliatifs et la fin de vie.**

**PALLIAPHONE
ist eine kostenlose
telefonische Beratungs-
stelle für den Bereich
«Palliative Care und
Lebensende».**

026 426 00 55

Ce service s'adresse à
toute personne intéressée ou
concernée. Des infirmier-ère-s
spécialisé-e-s répondent à
vos questions.

Dieser Dienst richtet sich
an alle interessierten und
betroffenen Personen.
Pflegefachfrauen und -Männer
beantworten Ihre Fragen.

**HORAIRES
ANTWORTZEITEN**

Lundi-jeudi 09:00–12:00
Montag-Donner. 15:00–18:00

Vendredi et 09:00–12:00
veilles de fêtes 14:00–16:00
Freitag und
vor Feiertagen

Palliative-Fribourg/Freiburg est la section cantonale fribourgeoise de palliative.ch. Elle réunit des membres individuels, ainsi que des organisations professionnelles et/ou bénévoles actives dans les soins palliatifs (à domicile, en hôpital, ou en institutions). Elle s'engage envers la population du canton de Fribourg pour faire connaître et améliorer les offres de soins palliatifs.

Palliative-Fribourg/Freiburg ist die Freiburger Sektion der Schweizerischen Gesellschaft für Palliative Medizin, Pflege und Begleitung (palliative.ch). Sie vereint individuelle Mitglieder sowie Fach- und/oder freiwillige Organisationen, die in Palliative Care tätig sind (zu Hause, im Spital oder im Heim). Palliative Fribourg/Freiburg setzt sich für die Freiburger Bevölkerung ein, indem sie Angebote der Palliative Care vorstellt und verbessert.

www.palliative-fr.ch
info@palliative-fr.ch



Avec le soutien de
Mit der Unterstützung



SOINS PALLIATIFS PALLIATIVE CARE

1

Les soins palliatifs offrent aide et soutien à toute personne atteinte de maladie grave et/ou incurable, ainsi qu'à ses proches.

Die Palliativpflege bietet Hilfe und Unterstützung für alle Personen, die an schweren und/oder unheilbaren Krankheiten leiden, und deren Angehörigen.

2

Lorsque la guérison n'est plus possible, les soins palliatifs visent à soulager les souffrances et améliorer la qualité de vie jusqu'aux derniers instants.

Wenn die Heilung nicht mehr möglich ist, versucht die Palliativpflege, die Leiden zu lindern und bis zum letzten Moment die Lebensqualität aufrechtzuerhalten.

3

Les soins palliatifs peuvent être prodigués par de nombreux professionnels et bénévoles.

Der Einsatz in der Palliativpflege kann durch verschiedene Berufsgruppen und Freiwillige erfolgen.

4

Ils sont proposés à domicile, à l'hôpital ou en institutions.

Die Palliativpflege kann zu Hause, im Spital oder in Institutionen geleistet werden.

5

Ils s'engagent pour que les personnes puissent finir leur vie selon leurs perspectives.

Sie setzt sich dafür ein, dass die erkrankten Personen ihr Leben nach ihren Vorstellungen beenden können.



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-

Coaching individuel

CHF 150.-

Cours de groupe

CHF 50.-

Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

RECHERCHONS

BÉNÉVOLES

Service d'accompagnement
administratif à domicile

Par une visite mensuelle, vous accompagnez les personnes âgées dans les démarches courantes concernant leurs affaires administratives.

Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?

Alors contactez-nous pour plus d'informations.

**Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169,
1705**

Fribourg, 026 347 12 40, info@fr.pro-senectute



A retourner à :

Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux

fax : 026 305 56 54
 courriel : jean-paul.borne@fr.ch

Nom:	Prénom:	TVA 8% comprise
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère
Portable:	Tél. privé/prof.:	
Date:	Signature:	

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu feuillus en quartier, vert	90.00	Facultative	
stères	1 m	Bois de feu résineux , en quartier, vert	70.00	Facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu feuillus long, vert , min. 3 st.	50.00	Sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu résineux long, vert , min. 3 st.	40.00	Sur demande	
stères	1 m	Bois de feu feuillus sec	110.00	Livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu résineux, sec	90.00	Livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu feuillus sec	145.00	Livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu résineux sec	125.00	Livraison obligatoire	

Total stères **Total de la valeur du bois TTC**

Forfait pour livraison à domicile

Quantité commandée	Forfait en CHF pour la livraison	Livraison en CHF
pour 1 stère	55.00	
2 stères	65.00	
3 stères	75.00	
4 stères	120.00	
5 stères	130.00	
6 stères	140.00	
7 stères	160.00	
8 stères	170.00	
9 stères	180.00	
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion, en régie	

Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC

Délai de livraison après la commande:

de septembre à avril: 2 semaines

de mai à août: 4 semaines

Conditions de livraison:

Payement net à 30 jours

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Les forfaits de livraison ne sont valables que dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter: Jean-Paul Borne, forestier, tél: 079 606 35 37 / 026 305 56 52

Autres produits sur commande : feux finlandais, bois d'allumage, tables, bancs, copeaux, etc.

Autres prestations: coupe de bois, élaguage, taille de haies, abattages spéciaux, etc.



Pour une production locale

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477.37.27	079 466.52.36
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470.28.60	
Marilley Mathis, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 82	079 241 52 03
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425.94.31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax.....	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Secrétaire-caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Cercle scolaire	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger.....	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny	026 477 37 67
STEP – Service technique.....	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 99 70
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Florian Felder	079 446 24 07
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale.....	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93